

Date d'affichage : 23 avril 2021

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que par ses délibérations (5a et 5b) du 17 mars 2021, le conseil communal de Schieren a adapté le règlement de circulation de la commune de Schieren.

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Schieren, le 23 avril 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

A blue ink signature of the Mayor, consisting of several loops and a long vertical stroke.

Le Secrétaire,

A blue ink signature of the Secretary, featuring a horizontal line with a loop and a long tail.